

RAPPORT DU MAIRE pour l'an « 2024 »

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Chères citoyennes,

Chers citoyens,

Comme exigé par la Loi, à l'article 176.2.2 du Code municipal, je dois faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour la précédente année.

Voici donc les grandes lignes du rapport financier calculé seulement sur le fonctionnement :

Le rapport de l'auditeur indique que les états financiers consolidés des organismes qui sont sous le contrôle de la municipalité de Saint-Liboire comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets, l'état consolidé des flux de trésorerie et l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Le rapport financier annuel 2024 qui présente des revenus de 5 313 808 \$, des dépenses de 4 549 992 \$, plus l'amortissement sur les immobilisations de 709 760 \$, moins des affectations de 659 503 \$ et un remboursement de dettes de 47 600 \$ laissant un excédent des revenus comparativement aux dépenses de 96 274 \$ au 31 décembre 2023.

De plus, l'auditeur indique que le taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 de la municipalité de Saint-Liboire a été établi, conformément aux exigences légales de la Loi sur la fiscalité municipale.

Comme mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici le détail de leur rémunération de la

présente année :

- Rémunération annuelle du Maire : 19 284 \$
- Allocation de dépenses du Maire : 9 636 \$
- Rémunération annuelle d'un conseiller : 6 432 \$
- Allocation de dépenses d'un conseiller : 3 204 \$
- Rémunération additionnelle maire suppléant : 1 920 \$
- Allocation de dépenses additionnelle maire suppléant : 972 \$
- Rémunération annuelle du Maire à la MRC : 5 859.96 \$
- Allocation de dépenses du Maire à la MRC : 2 930.04 \$



- Rémunération annuelle du délégué à la Régie : 883.63 \$
- Allocation de dépenses du délégué à la Régie : 441.76 \$

Je tiens à remercier les employés du bureau, voirie, bibliothèque, pompiers et premiers répondants pour leur excellent travail. Bien que ceci soit le rapport pour l'année 2024, je veux prendre le temps de remercier spécialement, tous les employés et consultants qui nous aide en cette année 2025. Je profite de l'occasion pour vous rappeler que jusqu'à la fin de l'année 2025 les conseils municipaux se tiendront les premiers mardis du mois sauf au mois d'octobre ou le conseil se tiendra exceptionnellement le mercredi 1^{er} octobre. Je terminerai en remerciant tous les membres du conseil pour le dévouement pour la municipalité.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question, tout commentaire ou toute plainte, notre personnel municipal est là pour vous accueillir et vous répondre.

Merci de votre confiance.

Déposé ce 2 juillet 2025 à la séance du conseil municipal.

Yves Winter, Maire

Ce rapport sera diffusé sur le site internet de la municipalité au www.st-liboire.ca